

Grenoble, le 2 juillet 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RAPPROCHEMENT DES POLICES DE L'EAU ET DE LA NATURE

#### Pour une meilleure efficacité au service de l'environnement

**Le 2 juillet, la première convention de coopération entre les différents services de police de l'eau et de la nature a été signée dans le département de l'Isère (38).**

**Agir plus efficacement dans le domaine des polices de l'eau et de la nature. Tel est l'objectif de la coopération entre les services de l'Etat, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Oncfs) qui se met en place en France, dans chaque département.**

Albert Dupuy, Préfet de l'Isère, Patrick Lavarde, Directeur général de l'Onema, Hubert Géant, représentant le Directeur général de l'Oncfs, signent le 2 juillet à Grenoble, en présence de Jean-Pierre Lestoille, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, une convention tripartite de coopération dans le domaine des polices de l'eau et de la nature. Cette première convention tripartite lance officiellement le rapprochement des différents services qui exercent des missions de police de l'eau et de la nature dans l'ensemble des départements français métropolitains.

Ces missions de polices sont à la fois des missions de police administrative ( par exemple, des demandes d'autorisation de travaux en rivière) ayant un rôle préventif et des missions de contrôles dont le but est de vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la nature, aux usages de la ressource en eau et à la protection des milieux terrestres et aquatiques et de constater les infractions. D'une grande technicité, les activités de police mettent en œuvre des compétences acquises grâce aux activités de connaissance des milieux terrestres et aquatiques et d'appui aux politiques locales que l'ONCFS et l'ONEMA aux côté des services de l'Etat, au sein des DDEA ou des DDAF, mènent également sur les territoires. Exercées par près de 2 200 agents, elles sont coordonnées par les Préfets de départements et peuvent être conduites en partenariat avec d'autres corps de police : Gendarmerie, Police Nationale, Douanes, Office national des forêts, gardes des Parcs nationaux et les gardes des Réserves naturelles ....

Près de 1400 agents sont affectés dans les services départementaux et brigades mobiles d'intervention de l'ONCFS et 600 agents sont répartis dans les services départementaux et unités spécialisées migrateurs et milieux lacustres de l'Onema.

**L'enjeu du rapprochement** : renforcer l'efficacité et la cohérence des actions des polices environnementales au service de l'atteinte des objectifs des politiques publiques (Grenelle de

l'environnement), et consolider les collaborations entre les services de police de l'eau et de la nature, déjà existantes au niveau départemental.

D'ores et déjà, des plans de contrôles départementaux interservices Eau et Nature déclinent les enjeux prioritaires à l'échelle départementale. Ils sont approuvés par le Préfet de département.

Dans l'Isère, quatre principaux champs de priorités ont été inscrits au plan de contrôle du département :

- La gestion quantitative de la ressource en eau : le contrôle des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation, le contrôle des débits maximum autorisés en cas d'arrêt sécheresse, le respect des débits réservés (garantir le débit minimal à l'aval des ouvrages et assurer la non-dégradation des milieux) au droit des ouvrages hydroélectriques, très nombreux dans le département.
- La préservation de la faune et de la flore sauvage, avec notamment la police de la chasse et la lutte contre le braconnage, le contrôle de la détention et de l'élevage de la faune sauvage, le contrôle du commerce des espèces animales et végétales non domestiques.
- La préservation des milieux aquatiques avec, entre autre, le contrôle des autorisations de travaux en rivière pour préserver les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau et des frayères.
- La protection des habitats, comprenant les milieux ordinaires et remarquables : protection des zones humides, défense des espaces sensibles ou protégés (zones natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles...), lutte contre la circulation dans les espaces naturels, lutte contre les espèces invasives, etc

La signature dans chaque département d'une convention tripartite actera le rapprochement des services pour répondre aux enjeux stratégiques de préservation des ressources naturelles et entérinera la mise en œuvre d'un plan de contrôle commun. Ces conventions étendront ainsi le champ des conventions déjà initiées en 2008 entre les Préfets de département et l'Onema.

Dans le même temps, des expérimentations sont lancées dans 13 départements et identifieront les conditions nécessaires à un fonctionnement en commun pour une coordination renforcée des actions de police et une présence plus efficace sur le terrain. Ainsi l'Isère et 12 autres départements, Aube, Charente, Gironde, Indre et Loire, Loire-Atlantique, Morbihan, Nièvre, Puy de dôme, Pyrénées orientales, Seine Maritime, Tarn et Vosges expérimenteront les modalités pratiques de ce rapprochement, que ce soit en termes de couverture du territoire départemental, de moyens d'intervention (conventions et plans de contrôles) ou d'outils communs (outils techniques, supports administratifs).

Chaque expérimentation sera suivie par un groupe de travail local composé du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), des chefs de services départementaux de l'ONEMA et de l'ONCFS et des délégués interrégionaux des deux établissements, ainsi que des DIREN (DREAL). Il sera procédé à une évaluation après une année de mise en œuvre.

### Contacts presse

<b>Onema</b> Céline Piquier Tél : 01 45 14 88 63 port : 06 48 15 33 29 celine.piquier@onema.fr	<b>ONCFS</b> Nathalie BOUGOUIN Tél : 01 44 15 17 17 Port : 06 07 74 28 99, nathalie.bougouin@oncfs.gouv.fr nbougouin@nbougouin.fr	<b>Préfecture</b> Sarah Barbieri Tél : 04 76 60 48 07 communication@isere.pref.gouv.fr
--	--	---